



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

## Conseil Communal de Cudrefin

### Rapport de la commission des finances

**Préavis No 104-2025 : Arrêté d'imposition 2026**

**Membre de la commission :**

Roland Pfister, Didier Gattlen, Arnaud Heiniger, Alexandre Grossu, Sylvain Baumann

La commission, composée de Alexandre Grossu, Sylvain Baumann et Didier Gattlen, chargé de l'étude du préavis 103-2025 s'est réunie le 08.09.2025 à l'Hôtel de Ville.

Cette séance a eu lieu en présence de Richard Emmenegger et Jean-Luc Amiet. Nous les remercions pour les explications fournies et les réponses à nos questions.

#### **Point à l'ordre du jour : Approbation de l'arrêté d'imposition 2026**

La Municipalité a proposé de maintenir le taux d'imposition communal à 59 % de l'impôt cantonal de base, identique à celui en vigueur pour l'exercice 2025.

#### **Demande de la commission des finances**

##### **→ Taxe de séjour – clarification**

La Commission a demandé des explications supplémentaires concernant la taxe de séjour, mentionnée dans le préavis 104-2025, qui suggère qu'une réflexion sur les taxes pourrait :

- Optimiser les recettes communales.

Une demande de définition claire, ainsi que de précisions sur la mise en œuvre et les effets attendus de ces taxes, a été formulée.

Cette approche vise en priorité à mobiliser les ressources existantes avant d'envisager toute augmentation du taux d'imposition.

##### **→ Recettes fiscales 2025-2026 : manque de clarté**

La Commission a souligné que l'explication fournie concernant la stagnation, voire la baisse des recettes fiscales prévues pour 2026 par rapport au budget 2025 doit être claire.

Il a été indiqué que cette situation est liée aux résultats des entreprises, lesquels impacteraient négativement les recettes fiscales de la commune.



# CONSEIL COMMUNAL DE CUDREFIN

---

## → Investissements maîtrisés et équilibre financier

La Municipalité a confirmé être consciente de l'impact de ses projets d'investissement et s'inscrit dans une stratégie de durabilité, avec le souci, de maîtrise des coûts et de financement par les ressources propres.

La Commission remercie la Municipalité pour sa décision de maintenir le taux d'imposition à 59 % pour l'année 2026.

### Décision :

La Commission des finances propose de valider le préavis 104-2025 tel que présenté.

Roland Pfister

Didier Gattlen

Arnaud Heiniger

Alexandre Grossu

Sylvain Baumann